



**DEFINITION DES COMPOSANTS DE LA PAROI CONFORMES AU CGM DU NF DTU 31.2 ET NOTAMMENT AUX CARACTERISTIQUES CI-DESSOUS**

**1 - Parement mural intérieur :** 1 à 2 plaques de plâtre standard ou à résistance au feu améliorée selon exigences liées à l'ouvrage (conforme au NF DTU 25.41)

**2 - Contre-ossature intérieure :** Epaisseur tasseaux  $\geq$  profondeur des boîtiers d'encastrement moins épaisseur(s) plaque de plâtre, avec 25mm mini - Compatible classe d'emploi 2

**3 - Pare-vapeur :**  $S_d \geq 18m$

**4 - Montants et traverses Bois Massif (BM) ou Bois Massif Abouté (BMA) :** Ep 45mm - Entraxe de 400 ou 600 mm - Elancement (rapport largeur/épaisseur) de 6 maxi - C18 ou D18 mini - Compatible classe d'emploi 2 - Résistance aux insectes à larves xylophages et termites selon l'Arrêté du 27 Juin 2006 (modifié 2010)

**5 - Isolant :** Semi rigide selon NF DTU 31.2 ou selon DTA

**6 - Voile travaillant :** Epaisseur hors zone sismique : Contreplaqué type 3S ép  $\geq 7mm$  - OSB3 ép  $\geq 9mm$  - Panneaux de particules type P5  $\geq 10mm$  - Panneaux LVL ép  $\geq 15mm$

**Epaisseur en zone sismique :** Contreplaqué type 3S ép  $\geq 9mm$  - OSB3 ép  $\geq 13mm$  - Panneaux de particules type P5  $\geq 13mm$  - Panneaux LVL ép  $\geq 15mm$

**7 - Pare-pluie :**  $S_d \leq 0.18m$

**8 - Tasseaux bois support de bardage :** Posés au droit des montants (entraxe de 400 ou 600 mm) - ép mini 22 mm - Compatibles classe d'emploi 2

**9 - Revêtement extérieur :** Bardage bois : Ep fonction de l'entraxe des tasseaux, avec 18mm mini - Conforme NF DTU 41.2 ou sous AT ou DTA visant favorablement la pose sur ossature bois

**MUR EXTERIEUR TYPE 2: Isolant en âme - voile travaillant intérieur**

26/07/2013

ME02-01

*Il est rappelé à l'utilisateur qui consulte le site et utilise les informations qu'il contient, qu'il doit les utiliser sous sa seule responsabilité en vérifiant leur pertinence, leur cohérence et leur non obsolescence.*

[www.catalogue-construction-bois.fr](http://www.catalogue-construction-bois.fr)



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS  
« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 »  
Ce programme est une application du Grenelle Environnement. Il vise à renforcé l'ensemble des règles de construction afin de réaliser des économies d'énergie dans le bâtiment et de réduire les émissions de gaz à effet de serre

